CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E24549** **VALABLE JUSQU'AU** **19/06/2027**

ÉDITÉ LE 23/04/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1991

Forme juridique : SARL

Capital : 13 720

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC ROUEN 1991 B 122

Siret : 380 662 239 00025

Code NACE : 4391A

Numéro caisse de congés payés : 04 124237

Assurance Responsabilité Travaux :
GROUPAMA 511753330046

Assurance Responsabilité Civile :
GROUPAMA 511753330046

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2025

Raison sociale : ENTREPRISE CALLAIS

1 ROUTE DES TOTS
LA MARE DES VILLES
76190 LES HAUTS-DE-CAUX

Téléphone : 02 35 95 63 44 **Fax :**

Portable : 06 24 10 08 80

Responsabilité légale :
CALLAIS FRANCOIS XAVIER GÉRANT(E) NON ASSOCIÉ(E)

Site Internet :

E-mail : anne@charpentecallais.com

Effectif moyen : 11 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 1 000 702 **Tranche de classification :** CA4

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
2312	Fabrication et pose de charpente traditionnelle et structure en bois (Technicité confirmée)		31/03/2026
3511	Fourniture et pose de menuiseries extérieures (Technicité courante)		04/07/2023
	Nombre total de qualifications : 2		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT 23/04/2026 10:23

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.

Version 01-2025

CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO **E-E24549** **VALABLE JUSQU'AU** **19/06/2027**

ÉDITÉ LE **23/04/2026**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1991
Forme juridique : SARL

Capital : 13 720

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC ROUEN 1991 B 122

Siret : **380 662 239** **00025**
Code NACE : 4391A
Numéro caisse de congés payés : 04 124237

Assurance Responsabilité Travaux :
GROUPAMA 511753330046

Assurance Responsabilité Civile :
GROUPAMA 511753330046

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2025

Raison sociale : **ENTREPRISE CALLAIS**

1 ROUTE DES TOTS
LA MARE DES VILLES
76190 LES HAUTS-DE-CAUX

Téléphone : 02 35 95 63 44 **Fax :**
Portable : 06 24 10 08 80

Site Internet :
E-mail : anne@charpentecallais.com

Responsabilité légale :
CALLAIS FRANCOIS XAVIER GÉRANT(E) NON ASSOCIÉ(E)

Effectif moyen : 11 **Tranche de classification :** EFF2B

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
2312	Fabrication et pose de charpente traditionnelle et structure en bois (Technicité confirmée) Mention RGE	31/03/2026
3511	Fourniture et pose de menuiseries extérieures (Technicité courante) Mention RGE	04/07/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	04/07/2023
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.